



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2025-dec128

Travaux de restauration de deux retables latéraux – Eglise Saint Pierre Avenant n° 2 - Groupement PRUHA / ATELIER LLERENA

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU le Code de la commande publique, et notamment les articles L2194-1 alinéa 6, R2194-8 et R2194-9,

VU la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire,

VU la délibération n° 2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

VU la décision municipale n° 23-111 en date du 14 septembre 2023, portant attribution du marché de travaux de restauration de deux retables latéraux au groupement Pruha / Atelier Llerena,

VU la notification du marché de travaux de restauration de deux retables latéraux au prestataire Pruha, mandataire du groupement Pruha / Atelier Llerena, en date du 21 novembre 2023,

VU la décision municipale n° 2025-104 en date du 23 mai 2025, portant établissement d'un avenant n° 1 au marché de travaux de restauration de deux retables latéraux avec le groupement Pruha / Atelier Llerena,

CONSIDÉRANT la survenance, en cours d'exécution du marché, du besoin de la prestation supplémentaire suivante nécessaire pour mener le chantier à son terme :

- Restauration du parquet existant sous les deux emmarchements des retables de la Vierge et de Saint Sébastien

CONSIDÉRANT le devis n° D2506252 en date du 10 juin 2025, présenté par la société Couronné, sous-traitant du prestataire Pruha, mandataire du groupement attributaire du marché,

DÉCIDE

Article 1 : d'établir un avenant n° 2 en plus-value avec le groupement Pruha / Atelier Llerena au marché de travaux de restauration de deux retables latéraux, afin d'intégrer la prestation supplémentaire citée, pour un montant total de 9 174,65 € ht, soit 11 009,58 € ttc.
Les avenants 1 et 2 cumulés représentent 13,8 % du montant du marché initial. Le montant du marché, après prise en compte des avenants 1 et 2, s'élève à 155 384,65 € ht, soit 186 461,58 € ttc.

Article 2 : Compte-tenu de cette prestation supplémentaire, la durée d'exécution du marché est prolongée jusqu'au 28 août 2025. Les autres termes du marché restent inchangés.

Article 3 : L'avenant prend effet à compter de sa notification au prestataire.

Article 4 : Monsieur le Maire et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 09/07/2025
Le Maire,
Rémy ORHON



Acte publié ou notifié le : **1^{er} JUIL. 2025**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 2

**Travaux de restauration de deux retables latéraux – Eglise Saint Pierre
(202303071620)**

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Commune d'Ancenis-Saint-Géréon
Place du Maréchal Foch – CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon cedex
Tél. : 02 40 83 87 00
Courriel : mairie@ancenis-saint-gereon.fr
<https://www.ancenis-saint-gereon.fr/>
N° SIRET : 200 083 228 000 11

B - Identification du titulaire du marché public

Groupement PRUHA / ATELIER LLERENA,
dont la société PRUHA, sise 25, rue des Guipons 94800 Villejuif, n° SIRET 409 028 537 00044, est le mandataire.

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Travaux de restauration de deux retables – Eglise Saint Pierre (202303071620)

■ Date de la notification : 21/11/2023

■ Durée d'exécution du marché public :

10 mois, à compter de la date de démarrage fixée dans l'ordre de service : 01/06/2024
Ordre de service d'interruption du chantier du 04/11/24 au 10/01/25

■ Montant initial du marché public :

136 520 € ht, soit 163 824 € ttc

■ Montant avenant 1 :

9 690 € ht, soit 11 628 € ttc

■ Montant du marché public après prise en compte de l'avenant 1 :

146 210 € ht, soit 175 452 € ttc

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet l'ajout de la prestation suivante nécessaire pour mener le chantier à son terme :

- Restauration du parquet existant sous les deux emmarchements des retables de la Vierge et de Saint Sébastien, conformément au devis D2506252 en date du 10 juin 2025 joint (restauration différenciée selon le retable)

Les autres termes du marché restent inchangés.

L'avenant prend effet à compter de sa notification au prestataire.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant total de l'avenant : 9 174,65 € ht, soit 11 009,58 € ttc.

Les avenants 1 et 2 cumulés représentent 13.8 % du montant du marché initial

Montant du marché, après prise en compte des avenants 1 et 2 : 155 384,65 € ht, soit 186 461,58 € ttc

■ Incidence de l'avenant sur le délai du marché public :

L'avenant a une incidence sur le délai du marché public :

Non Oui

L'achèvement des travaux est décalé au 28 août 2025.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A Ancenis-Saint-Géréon, le

Signature

Rémy Orhon
Représentant du Pouvoir Adjudicateur
Maire

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

DEVIS N° : D2506252

Mme Pruha Nathalie
 25 rue des Guipons

Date : 10/06/25

Interlocuteur : Baptiste BUREAU

Email : BBUREAU@menuiserie-couronne.com

94800 VILLEJUIF

Objet du devis

Lieu des travaux: Eglise Saint Pierre à Ancenis
 Travaux: Restauration du parquet sous les deux emmarchements
 V2

N°	Désignation	Unit.	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	Tva
1	<u>Restauration parquet existant sous les deux emmarchements du retable de la Vierge et de Saint Sébastien (travaux à réaliser au minimum)</u>					
1.1	Prestation pour la restauration du parquet existant comprenant: - Le remplacement des lames de parquet défectueuses en chêne (environ 10 lames à refaire à l'identique) + applications de 2 couches de cire sur les nouvelles lames NB: une légère différence de teinte avec le parquet existant sera obligatoirement visible <u>Non compris:</u> traitement des infiltrations et remontée d'humidité <u>Localisation:</u> Eglise Saint Pierre d'Ancenis	U	1,00	2 791,45	2 791,45	4
	Sous-total Restauration parquet existant sous les deux				2 791,45	

N°	Désignation	Unit.	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	Tva
2	Restauration parquet existant sous les deux emmarchements du retable la uniquement retable de gauche (ensemble travaux à réaliser en supplément)					
2.1	Prestation pour la restauration du parquet comprenant - Dépose et repose du parquet (SOUS RESERVE DE FAISABILITE) - Traitement de l'ensemble du parquet et des lambourdes au xylophène sur l'ensemble des lames - Ponçage de l'ensemble - Application de 2 couches de cire + lustrage <i>Les éventuelles travaux supplémentaires dûs au diagnostique suite au démontage du parquet feront l'objet d'un devis complémentaires</i> Non compris: traitement des infiltrations et remontée d'humidité Localisation: Eglise Saint Pierre d'Ancenis	U	1,00	6 383,20	6 383,20	4
	Sous-total Restauration parquet existant sous les deux				6 383,20	

N°	Désignation	Unit.	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	Tva
3	<p style="text-align: center;">Variantes du devis</p> <p>INFOS DEVIS</p> <p>Nous vous demandons de vérifier les quantités, les manquements ou les incohérences éventuelles entre notre devis et vos attentes. Les travaux non prévus à ce devis (quantité - manquement) ne pourront nous être imputés et feront l'objet d'un devis complémentaire. Notre équipe est à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions. Les dimensions indiquées sur ce devis estimatif sont indicatives, une prise de côte précise sera faite après commande. En acceptant ce devis vous déclarez avoir fait toutes les démarches préalables d'autorisation de travaux auprès des services de l'état ou de votre co-propriété. Nos CGV et notices d'entretien sont consultables sur notre site internet www.menuiserie-couronne.com ou sur simple demande. Une réception de nos ouvrages permettant d'ouvrir la garantie sera provoquée après pose. Tout dommage en cours de chantier sera à répercuté au compte inter-entreprise.</p> <p>Des plans détaillés vous seront remis pour approbation avant toute fabrication en atelier. Prestation dans la limite de 1 présentation + 1 correction de plan. L'éventuel Bureau d'étude supplémentaire sera facturé.</p> <p style="text-align: right;">Sous-total INFOS DEVIS</p> <p>Rappel : Les variantes ne sont pas comprises dans le total du document</p>					

Conditions de Paiement :

30 % A LA COMMANDE, SITUATION MENSUELLE ET DECOMPTE FINAL A RECEPTION DE FACTURE.

Total H.T.	9 174,65
Total T.V.A. 20,00 %	1 834,93
Total T.T.C. (Euros)	11 009,58

A :

le : / /

Bon pour Accord.Signature Client :

Conditions générales de vente - A défaut de paiement à la date prévue, le recouvrement de notre créance sera confié à un Huissier de Justice et la totalité des sommes dues sera majorée de plein droit d'un montant de 15% à titre de clause pénale. En cas de vente assortie de paiements fractionnés ou différés, le défaut de paiement d'un seul terme à son échéance rend immédiatement exigible la totalité des sommes dues sans qu'il soit nécessaire d'effectuer aucune mise en demeure. Le montant de la clause pénale ne pourra en aucun cas être inférieur à 30,00 €uros. Les marchandises vendues restent la propriété jusqu'à paiement intégral du prix. L'acheteur s'oblige à ne pas en disposer par quel que moyen que ce soit, ni en pleine propriété, ni par constitution de gage ou nantissement du matériel acheté avant complète libération du prix. Une copie du présent est conservée par l'acheteur qui le reconnaît et en accepte toutes les clauses.
En cas de requalification de la TVA par l'administration fiscale, le taux de TVA appliqué sera celui en vigueur à la date de la facturation.

Nos CGV et notices d'entretien sont à disposition du client à tout moment sur notre site internet ou sur simple demande écrite.

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20250711-2025dec128-AU
Reçu le 11/07/2025